

MAURITANIE

2017

Marcellin NDONG NTAH / m.ndongntah@afdb.org

Becaye DIARRA / becaye.diarra@undp.org

Selma CHEIKH MALAININE / selma.cheikh.malainine@undp.org



MAURITANIE

- La croissance de l'économie a progressé, passant de 2.0 % en 2015 à 3.1 % en 2016 selon les estimations, malgré une baisse drastique des cours du minerai de fer.
- Les perspectives économiques sont plus favorables à court et moyen terme, notamment grâce aux perspectives de productions minières et industrielles à la hausse, aux bonnes performances de l'agriculture et de la pêche et à la poursuite des réformes structurelles.
- L'amélioration du climat des affaires est cruciale pour l'émergence d'une véritable classe d'entrepreneurs nationaux susceptibles d'intensifier l'industrialisation et de générer des emplois décents, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

Vue d'ensemble

Après la décélération de la croissance économique observée en 2015, avec un taux de croissance de 2.0 %, l'année 2016 a été marquée par un léger rebond avec un taux estimé à 3.1 %, porté par les bonnes performances du secteur primaire et par le redressement du secteur minier. En effet, la part du secteur primaire dans le produit intérieur brut (PIB) réel est ainsi passée à 29.1 % en 2016 contre 28.6 % en 2015. Le secteur minier a quant à lui connu un léger redressement pour se situer à 5.6 % du PIB réel contre 4.9 % en 2015, sous l'effet notamment de la mise en exploitation du nouveau champ minier de fer Guelb II, et de la promotion du potentiel géologique et minier national. Malgré une progression de 0.2 %, la contribution du secteur manufacturier au PIB (6.7 % en 2016) demeure en deçà de son niveau d'avant 2005, qui était d'environ de 10 %. La consolidation du mouvement de tertiarisation de l'économie mauritanienne s'est poursuivie avec la plus forte contribution au PIB réel, soit 35 %.

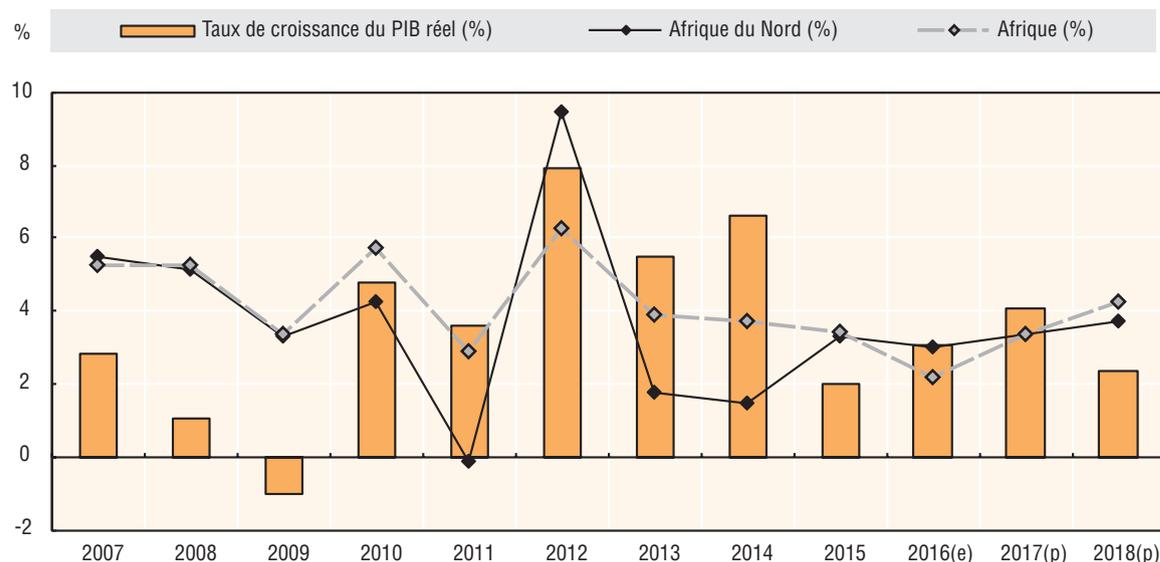
Les perspectives économiques sont favorables à court et moyen terme, portées notamment par : i) le relèvement de la production annuelle de la SNIM ; ii) les bonnes performances du sous-secteur de l'agriculture irriguée (conséquence de la mise en valeur de nouvelles superficies) et de celui de la pêche ; iii) la poursuite de l'effort d'investissement dans les infrastructures de soutien à la croissance et dans le capital humain ; et iv) la poursuite des réformes structurelles.

L'année 2016 a aussi été marquée par la consolidation des acquis macroéconomiques : l'inflation est ainsi restée à un bas niveau, à 1.9 %, notamment grâce à la hausse modérée des prix des produits alimentaires et à la maîtrise de l'évolution de la masse monétaire. La position budgétaire demeure viable avec un déficit gérable du solde budgétaire global estimé à 3.3 % du PIB en 2016, contre 3.5 % en 2015. Les réserves officielles ont conservé un niveau confortable à fin 2016, estimé à 6.6 mois d'importations. Le déficit courant a poursuivi son fléchissement en 2016 pour se situer à 15.8 %, contre 20 % en 2015.

Toutefois, le pays reste fragilisé par sa dépendance aux matières premières et par des insuffisances inhérentes au climat des affaires. Il importe dès lors : i) d'accélérer les réformes visant à diversifier l'économie pour renforcer sa résilience aux chocs externes ; et ii) de promouvoir la mise en place d'un environnement propice aux affaires. L'amélioration du climat des affaires est une condition nécessaire à l'augmentation quantitative et qualitative des investissements privés. Par ailleurs, la poursuite de l'assainissement du secteur financier et sa dynamisation devraient également offrir de nouvelles opportunités, notamment pour les PME, en contribuant à faciliter l'accès au financement ainsi qu'en développant des activités liées aux services financiers.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	2.0	3.1	4.1	2.4
Croissance du PIB réel par habitant	-0.4	0.6	1.8	0.1
Inflation	0.5	1.9	2.2	4.9
Solde budgétaire (% PIB)	-3.5	-3.3	-3.5	-4.2
Compte courant (% PIB)	-20.0	-15.8	-16.8	-16.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Après la décélération de la croissance économique observée en 2015 en raison de la baisse des cours du minerai de fer, avec un taux croissance de 2 % contre 6.6 % en 2014, l'on a assisté en 2016 à un léger rebond de la croissance avec un taux estimé à 3.1 %, porté notamment par les bonnes performances du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) et par le redressement du secteur minier. En effet, le secteur primaire, dont dépend plus de 50 % de la population, a une contribution grandissante à la croissance depuis 2014. Sa part dans le PIB réel est ainsi passée à 29.1 % en 2016, contre 28.6 % en 2015 et 27.7 % en 2014. Ce secteur devient ainsi le deuxième contributeur au PIB réel après le secteur tertiaire, et devant le secteur secondaire. La progression du secteur primaire procède de la volonté des autorités nationales de diversifier l'économie mauritanienne et de l'affranchir de sa forte dépendance à l'extraction minière. Dans cette perspective, ce secteur a bénéficié d'efforts particuliers de la part du gouvernement. Dans le domaine agricole, le gouvernement a ainsi soutenu les projets et initiatives visant à accroître les superficies cultivables, mais aussi relatifs à la maîtrise des eaux, à la préservation du milieu agricole, à la recherche et l'innovation. Pour asseoir une transparence au niveau de la gestion technique des pêcheries d'une part, et des revenus tirés de la pêche d'autre part, la Mauritanie a par ailleurs été le premier pays à s'engager au niveau régional pour un plaidoyer en faveur de l'initiative pour la Transparence dans le secteur des pêches (*Fisheries Transparency Initiative, FITI*).



Le pays a organisé à Nouakchott en février 2016 la Conférence internationale pour le lancement de la FITI.

Contrairement au secteur primaire, le secteur secondaire a poursuivi son déclin en 2016, dans une amplitude toutefois plus faible qu'en 2015 (-0.4 % du PIB contre -2.5 %), sous l'effet notamment du redressement du secteur minier: ce dernier a connu un léger regain pour se situer à 5.6 % du PIB réel contre 4.9 % en 2015. Cette évolution résulte notamment de la mise en exploitation du nouveau champ minier de fer Guelb II. Le repli du secteur secondaire en 2016 s'explique surtout par la diminution de la part de la branche « Bâtiments et travaux publics », qui a représenté 8.8 % du PIB contre 9 % en 2015, par la chute continue de l'extraction pétrolière, et par la baisse de l'exploitation de l'or et du cuivre, qui représente 2.6 % du PIB (contre 3.2 % en 2015).

L'année 2016 a été marquée par une poursuite de la consolidation de la tertiarisation de l'économie mauritanienne. En effet, au cours des quatre dernières années, le secteur tertiaire est devenu le principal moteur de la croissance avec en moyenne une part de 35 % dans le PIB réel. L'essor du secteur tertiaire est tiré par le commerce, les autres services (tels que la banque, l'assurance, les nouvelles technologies de l'information et de communication) ainsi que les télécommunications, dont les contributions au PIB réel sont respectivement de 7.9 %, 13.6 %, et 6.1 %. Concernant les activités de commerce et de services, la révision du code des investissements a amélioré le régime concurrentiel du pays.

Du côté de la demande, les dépenses gouvernementales (fonctionnement et d'investissement) représentent environ un tiers du PIB. Les efforts de rationalisation et d'optimisation de la gestion des finances publiques engagés depuis 2015 se sont poursuivis en 2016. Pour rationaliser le programme d'investissement public, un cadre institutionnel et réglementaire a été mis en place en 2016. Enfin, la balance commerciale reste déficitaire.

Le rebondissement économique constaté en 2016 devrait se consolider en 2017 avec une croissance économique projetée à 4.1 %, notamment grâce aux perspectives productives de la SNIM, aux prévisions favorables dans le secteur des cultures irriguées, à l'extension prévue de la mine d'or de Tasiast, et à l'amélioration des performances du secteur de la pêche.

D'une manière générale, les perspectives économiques sont favorables à court et moyen terme. Cette estimation repose notamment sur : i) le relèvement de la production annuelle de la SNIM ; ii) une plus grande diversification des sources de croissance ; iii) de bonnes performances du sous-secteur de l'agriculture irriguée et de celui de la pêche ; iv) la poursuite de l'effort d'investissement dans les infrastructures de soutien à la croissance et dans le capital humain ; v) la poursuite des réformes structurelles (application de la loi sur le partenariat public-privé adoptée en janvier 2017, mise en œuvre continue de la feuille de route préconisée par le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale (BM), notamment) ; vi) les nouvelles découvertes de gaz à la frontière avec le Sénégal ; vii) l'amendement de la législation dans le domaine des hydrocarbures, qui favorise les opérations de prospection dans de nouvelles zones prometteuses du bassin côtier ; et viii) la perspective d'exploiter dans un futur proche le champ gazier de Banda pour produire de l'énergie électrique dont une partie sera exportée au Sénégal et au Mali.

En dépit de ces perspectives favorables à court et moyen terme, l'économie mauritanienne reste vulnérable à plus d'un titre. Tout d'abord, elle demeure fortement dépendante aux ressources minières, qui représentent environ un tiers des recettes de l'État. Le pays est aussi dépendant de ses importations en denrées alimentaires, qui représentent une forte proportion de ses besoins nutritionnels. Cette double dépendance expose le pays à des chocs extérieurs qui sont de nature à nuire à sa croissance économique.



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	18.3	24.9
Dont pêche	2.0	2.8
Activités extractives	35.1	6.6
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	3.4	1.1
Activités de fabrication	6.9	8.6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.4	0.6
Construction	6.0	10.1
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	7.3	11.2
Dont hôtels et restaurants	1.0	5.0
Transports, entreposage et communications	4.5	7.5
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	11.8	17.2
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	9.7	13.2
Autres services		
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Le pays a adopté en 2016 une politique budgétaire rigoureuse caractérisée par la consolidation des acquis et par des mesures de rationalisation des recettes et des dépenses. Cette rationalisation s'est articulée autour d'une plus grande maîtrise des dépenses courantes et d'une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques d'investissement. Les dépenses courantes ont ainsi baissé de 0.2 point du PIB entre 2016 et 2015. La masse salariale a particulièrement été maîtrisée grâce à une campagne d'assainissement qui a permis de nettoyer le fichier des rémunérations. Cette campagne a contribué à réduire la masse salariale, qui représente 7.7 % du PIB en 2016, contre 7.8 % en 2015. La rationalisation des dépenses publiques combinée à un niveau acceptable de recouvrement des impôts et taxes, soit 17.4 % du PIB, ont permis de réduire davantage le déficit budgétaire global, qui est passé à 3.3 % du PIB contre 3.5 % en 2015, ce malgré des dépenses exceptionnelles générées par la préparation du Sommet des États de la Ligue Arabe qui s'est tenu en juillet en 2016.

La politique budgétaire, traduite dans la Loi de finances 2017, s'articule autour : i) de la poursuite de la maîtrise de la masse salariale et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement ; ii) de l'optimisation des crédits d'investissement ; et iii) d'une fiscalité plus efficiente. Les recettes fiscales escomptées en 2017 représentent 67.7 % des ressources budgétaires, soit une hausse de 2.67 % par rapport à 2016. La mobilisation des ressources extérieures devrait connaître un regain de dynamisme en 2017 avec l'organisation envisagée de la Table ronde des bailleurs, financée en partie par la Banque africaine de développement (BAfD), avec pour objectif de financer des projets et programmes du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2016-20 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	21.1	25.5	26.5	29.9	29.7	30.1	29.4
Recettes fiscales	12.0	16.3	17.5	17.5	17.4	17.7	17.8
Dons	0.3	0.7	0.1	1.8	1.8	1.9	1.1
Total dépenses et prêts nets (a)	27.3	26.4	30.0	33.4	33.0	33.6	33.5
Dépenses courantes	19.9	15.5	17.3	18.3	18.1	18.5	18.6
Sans intérêts	18.2	14.5	16.3	17.2	16.9	17.2	17.2
Salaires et rémunérations	7.4	6.3	6.9	7.8	7.7	7.9	7.9
Intérêt	1.7	0.9	1.0	1.2	1.2	1.3	1.4
Dépenses d'investissement	5.8	10.2	12.0	14.3	14.2	14.3	14.2
Solde primaire	-4.4	0.1	-2.5	-2.3	-2.1	-2.2	-2.7
Solde global	-6.1	-0.8	-3.4	-3.5	-3.3	-3.5	-4.2

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Comme les années précédentes, la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a appliqué en 2016 sa politique monétaire axée sur la stabilité des prix. L'inflation est ainsi restée contenue en 2016 avec un niveau inférieur à 2 %, notamment grâce à la hausse modérée des prix des produits alimentaires et à la maîtrise de l'évolution de la masse monétaire.

La masse monétaire a augmenté de 3.4 % en 2016, après 0.4 % en 2015 et 8.6 % en 2014. La croissance des crédits au secteur privé est estimée à 1.3 % en 2016, une croissance relativement faible qui reflète le léger rebond de l'activité économique en 2016. Ces crédits sont majoritairement constitués des prêts à court terme (environ les 4/5). Les prêts à moyen et long terme représentent environ un cinquième du crédit au secteur privé.

La décélération de la croissance économique, sous l'effet de faiblesses structurelles, a affecté le système financier en 2016. En effet, bien que le système financier demeure globalement liquide, le ratio de liquidité a diminué, certaines banques faisant face à des tensions sur la liquidité et à une érosion de leurs dépôts. La qualité des actifs bancaires s'est détériorée en partie en raison d'un nouveau classement plus strict des risques, instauré à la mi-2014. Une attention particulière devrait donc être accordée à la liquidité, qui connaît un affaiblissement relatif illustré par exemple par la baisse des ratios de liquidité de deux grandes banques (représentant 14 % du total des actifs bancaires), qui ont atteint des niveaux inférieurs à la norme prudentielle de 20 %. Bien qu'affaiblie par rapport à la période de forte croissance économique enregistrée en 2013-14), la liquidité reste à un niveau acceptable en 2016, grâce au rebond de la croissance économique. Dans ce contexte, la BCM a maintenu inchangés son taux directeur et le taux des réserves obligatoires, respectivement à 9 % et 7 %, ce en dépit d'une inflation assez faible.

Alors que les termes de l'échange se sont détériorés, le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié en moyenne de 5 % en 2015, malgré la dépréciation nominale de l'ouguiya (MRO) face au dollar (USD). Une « parité mobile », avec une tendance annuelle de dépréciation nominale de 9 % de l'ouguiya par rapport au dollar US, a été rendue possible par le système de cotation au *fixing* sur le marché de devises, incluant une restriction de change.

La politique de change flexible mise en œuvre en 2015 par la BCM a contribué à amortir le choc inhérent à la forte dépréciation des termes de l'échange tout en préservant la stabilité des prix. Reflet de l'évolution des principales devises sur les marchés des changes internationaux, le taux de change de l'ouguiya s'est déprécié de 7.4 % en moyenne annuelle par rapport au dollar US, tandis qu'il s'est apprécié de 9 % vis-à-vis de l'euro. Quant à l'écart entre les taux de change officiel et parallèle, il demeure insignifiant, reflétant l'équilibre global du marché de change officiel.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La Mauritanie est partie prenante de l'Accord de Cotonou conclu en 2000 entre l'Union européenne (UE) et les 79 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), en remplacement de la Convention de Lomé. La Mauritanie fait partie du groupement Afrique de l'Ouest pour les négociations des Accords de partenariat économique (APE), qui visent la création d'une vaste zone de libre-échange entre l'UE et les pays ACP.

La Mauritanie a accueilli en juillet 2016 le Sommet des Chefs d'État de la Ligue arabe. La tenue de ce sommet pour la première fois à Nouakchott a permis à la Mauritanie de se positionner comme facilitateur de l'intégration dans tous les domaines et de l'union du monde arabe.

Bien qu'étant restée déficitaire en 2016, la balance commerciale a vu son déficit s'amenuiser pour s'établir à 11.1 % du PIB contre 11.7 % en 2015. Les exportations et les importations ont poursuivi en 2016 leur tendance à la baisse, mais celle-ci a été de faible amplitude par rapport à 2015. La réduction du déficit de la balance commerciale et l'amélioration de la balance des services ont permis à la balance des comptes courants de rester dans une dynamique de réduction de son déficit, qui s'est établi à 15.8 % en 2016 contre 20 % en 2015. Cette évolution du solde des comptes courants explique le niveau confortable des réserves officielles de change, estimées à 6.6 mois d'importations. Il est envisagé de maintenir un tel niveau en 2017.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-3.9	-7.1	-13.5	-11.7	-11.1	-11.5	-10.7
Exportations de biens (f.o.b.)	44.9	48.2	36.6	29.3	28.9	31.6	33.0
Importations de biens (f.o.b.)	48.8	55.3	50.1	41.0	40.0	43.1	43.8
Services	-17.2	-14.8	-11.7	-8.3	-6.3	-5.8	-7.2
Revenu des facteurs	0.8	-3.7	-4.8	-3.8	-3.3	-4.1	-2.4
Transferts courants	4.9	2.6	2.2	3.8	4.9	4.6	4.3
Solde des comptes courants	-15.4	-23.0	-27.8	-20.0	-15.8	-16.8	-16.0

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

La dette de la Mauritanie continue d'être majoritairement constituée de dette publique. Celle-ci est dominée par la dette extérieure contractée et garantie par l'État, qui représente environ 97 % de la dette publique totale de la Mauritanie. La dette publique intérieure reste sous les 10 % du PIB, et est essentiellement constituée de bons du Trésor. Elle est estimée à 3 % de la dette publique totale.

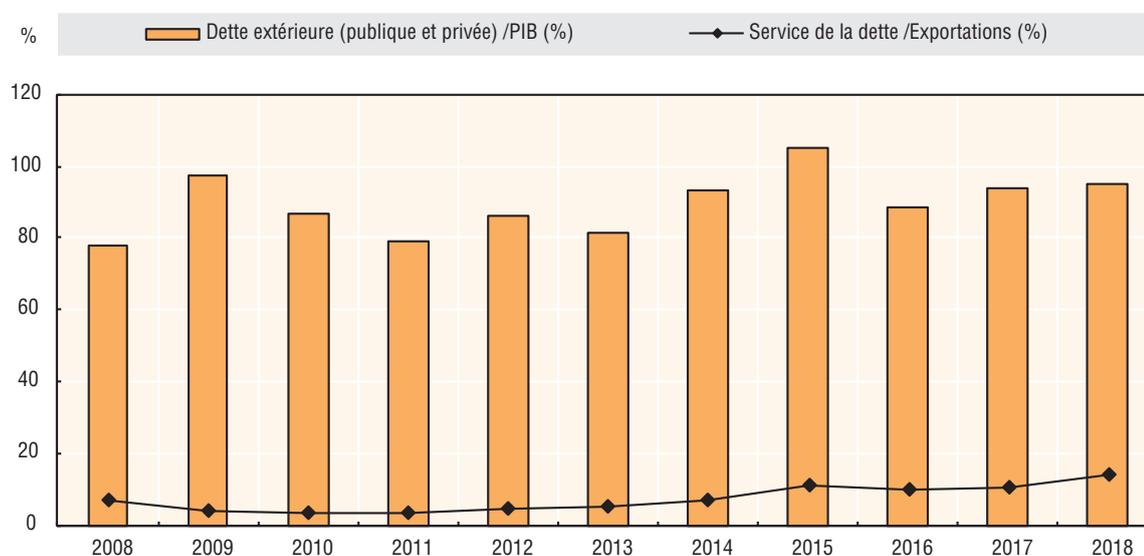
Le ratio du service de la dette par rapport aux revenus est plutôt bon, avec une valeur de 10.3 %. Le faible niveau de ce ratio s'explique par le fait que la dette publique est contractée principalement à des conditions concessionnelles. De même, la structure de la dette extérieure du pays demeure viable, selon le Fonds monétaire international (FMI). L'évolution des ratios d'endettement de la Mauritanie a été relativement favorable, notamment grâce aux résultats de l'exercice de réévaluation des comptes nationaux, et à l'hypothèse de l'allègement de la dette passive envers le Koweït retenue dans le cadre de l'Analyse de soutenabilité de la dette (ASD) de 2014 du FMI. Cette ASD a néanmoins dégradé le statut du risque de surendettement du pays de « modéré » à « élevé » à cause d'une reclassification de ses capacités institutionnelles à la catégorie « faible » dans le cadre du *Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)* et du volume plus élevé de nouveaux décaissements de dette prévus. Cette dégradation du statut du risque de surendettement du pays a été confirmée par le FMI en 2015. Elle est de nature à limiter la capacité d'endettement extérieur du pays. Afin de revenir rapidement à un statut modéré de risque de surendettement, les autorités se sont engagées à poursuivre une politique prudente d'endettement



extérieur, ainsi qu'à efforts d'amélioration de l'environnement institutionnel et de stabilisation des niveaux d'endettement, y compris de traitement définitif de la dette passive envers le Koweït. Une attention particulière devra aussi être accordée au renforcement de la qualité des politiques et des institutions, et notamment de la capacité de gestion de la dette. Les institutions de Bretton Woods, FMI et BM), conseillent déjà le pays dans ce sens.

D'une manière générale, la gestion de la dette extérieure et la mobilisation des financements extérieurs ont bénéficié de l'analyse de la viabilité de la dette publique, effectuée par le Comité national de la dette publique (CNDP). Cette orientation a aussi été permise par le suivi, en cours, de la performance de la gestion de la dette, sur la base des critères de l'Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) de la BM.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Ces dernières années, la Mauritanie a initié des réformes institutionnelles et réglementaires, peu coûteuses mais qui ont eu un grand impact. Il faut noter en effet la réduction des coûts de l'enregistrement pour la création d'entreprises, l'amélioration de la capacité des tribunaux pour le traitement des litiges, l'amélioration des procédures d'enregistrement des entreprises, la publication d'un code pour la construction simplifiant les procédures, la création d'un guichet unique pour les permis de construire. Ces progrès ont commencé à porter leurs fruits depuis 2015. En effet, pour la deuxième année consécutive, la Mauritanie a gagné en 2016 huit places dans le classement *Doing Business* de la BM, et se situe désormais au 160^e rang sur 190 pays. Cette performance notable repose sur l'exécution d'une feuille de route visant à améliorer les indicateurs de performance du climat des affaires. Toutefois, malgré des avancées majeures sur plusieurs points des réformes facilitant la pratique des affaires, le rapport *Doing Business* 2017 relève plusieurs domaines qui restent encore problématiques, en particulier le transfert de propriété, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. Ces

domaines constituent autant d'entraves à la promotion du secteur privé et à l'attractivité des investissements directs étrangers. Dans ce contexte, le pays veut poursuivre ses efforts pour lever ces obstacles. La Mauritanie vient à ce titre de se doter d'une loi sur le partenariat public-privé. Cette loi a pour objectif de consolider les acquis et d'ouvrir des perspectives prometteuses pour l'investissement dans différents domaines de l'économie et des services sous l'angle de partenariats, considérés aujourd'hui comme l'un des fondements essentiels des stratégies de développement durable dans le monde.

Par ailleurs, le Rapport mondial sur la compétitivité (*Global Competitiveness Report* du Forum économique mondial (WEF), édition 2016-17), classe la Mauritanie au 137^e rang sur un total de 138 pays, confirmant ainsi, avec un score de 2.94 sur une échelle de 1 à 7, la très faible compétitivité du pays. En particulier, cette faible performance révèle les déficiences en matière de dotation au niveau de la quasi-totalité des domaines piliers de l'indice de compétitivité. Selon ce même rapport, la dégradation du climat compétitif et de l'investissement privé est aussi attribuable à plusieurs obstacles majeurs, dont les difficultés d'accès aux sources de financement et la corruption. À cet égard, le pays entend poursuivre ses efforts visant à renforcer l'accès au financement et la lutte contre la corruption.

Secteur financier

La structure du système financier reste dominée par l'activité bancaire, avec une quinzaine de banques en activité dont cinq islamiques. Depuis la libéralisation du système financier et son ouverture aux capitaux étrangers, plusieurs banques étrangères se sont installées en Mauritanie. Ainsi, cinq des quinze banques en activité sont des banques à capitaux privés majoritairement étrangers. Quant au système financier non bancaire, il regroupe une vingtaine d'institutions de microfinance, une caisse de dépôts et de développement, les services financiers de la poste, 17 compagnies d'assurance, deux régimes de prévoyance sociale et une trentaine de bureaux de change agréés.

L'augmentation du nombre de banques en activité et l'intensification de la concurrence entre celles-ci ont eu pour effet une amélioration des indicateurs d'inclusion financière. Le nombre d'agences bancaires est ainsi passé de 155 en 2014 à 184 en 2015. En outre, cinq des quinze banques en activité étant des banques islamiques, cela contribue à une meilleure bancarisation de la population, notamment grâce à l'amélioration de l'offre de services financiers islamiques. De même, le développement du réseau des institutions de microfinance et son extension aux zones rurales sont des facteurs qui contribuent eux aussi à améliorer l'inclusion financière du pays, inclusion dont le niveau est jugé encore faible malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années. En effet, seulement 20 % de la population adulte disposait d'un compte dans une institution financière en 2014, soit un niveau inférieur aux moyennes observées dans les pays à revenu comparable.

La BCM a poursuivi en 2015 et en 2016 ses actions visant à renforcer la surveillance financière et consolider la stabilité du système financier. La supervision basée sur les risques a ainsi été renforcée grâce à la mise en place d'un système de notation des banques prenant en compte non seulement les aspects prudeniels, mais aussi le système de gouvernance, le dispositif de contrôle interne, la gestion des risques ainsi que le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. Un tableau de bord assorti d'une batterie d'indicateurs permet désormais à la BCM d'avoir une vue synthétique de la situation du système financier. Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité du système de contrôle, la BCM s'est engagée dans une véritable modernisation de ses outils de supervision, notamment à travers la mise en place d'une ligne sécurisée permettant la transmission en temps réel des données entre les banques et la BCM. Sur le plan juridique, le processus de révision de la loi bancaire et de la loi portant statut de la BCM se trouve à un stade avancé. Pour accompagner et promouvoir le développement de la finance islamique, la BCM a



lancé la révision du dispositif juridique et réglementaire en vue de l'adapter aux institutions financières islamiques.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

En 2016, la gestion du secteur public a été marquée par une adaptation du cadre institutionnel et organisationnel de l'administration publique: promulgation de textes d'application des lois, informatisation et classification des dossiers du personnel de l'État, préparation du lancement de l'opérationnalisation du système de gestion intégré du personnel et renforcement des capacités de celui-ci par la formation et la création d'un statut de gestionnaire du personnel.

Le gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration des conditions de travail dans les administrations aux niveaux centraux et régionaux: renforcement des personnels par le recrutement et la formation, construction et équipement de locaux, modernisation du réseau de communication administrative. Les administrations publiques ont embauché en 2016 plus de 1 277 personnes par le biais de concours administratifs gérés par le ministère de la Fonction publique, afin de pourvoir l'État en personnel qualifié, d'offrir des opportunités de travail aux jeunes chômeurs et de résoudre le problème des personnels non permanents. Les efforts menés par le gouvernement dans le cadre de sa politique de discrimination positive se sont traduits par une révision du code du travail en vue d'améliorer la protection des catégories vulnérables telles que les femmes, enfants et handicapés.

Le gouvernement a aussi œuvré à l'amélioration des capacités de l'inspection interne, notamment par le biais du partage d'expériences acquises par les instances de contrôle relevant de l'État, telles que l'Inspection Générale de l'État et l'Inspection Générale des Finances.

Au vu de son mauvais classement, au 142^e rang mondial sur 176, dans l'édition 2016 du rapport sur l'Indice de perception de la corruption de l'ONG *Transparency International*, la Mauritanie a renforcé son engagement dans la lutte contre la corruption. Cela s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée nationale d'un projet de loi amendé relatif à la lutte contre la corruption ainsi que par la création d'un Comité technique national chargé de l'élaboration des normes anti-corruption.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Pour assurer une gestion efficiente de l'environnement, la Mauritanie a adopté et exécuté plusieurs outils stratégiques en la matière, tels que le Plan directeur de lutte contre la désertification et le Plan multisectoriel de lutte contre la désertification. Le pays a signé la convention de Paris sur le changement climatique ainsi que d'autres protocoles de coopération dans le domaine de la protection de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et de la gestion des ressources naturelles.

En 2016, la protection l'environnement s'est concrétisée par la préservation des pâturages, la lutte contre la pollution et la désertification, le renforcement des mesures de protection contre les risques de tsunami, d'inondations et d'ensablement, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Également en matière de protection de la nature, la campagne nationale de protection des pâturages au titre de l'exercice 2015/16 s'est traduite par la réalisation de milliers de kilomètres de lignes anti-incendie et l'encadrement de 2 000 comités villageois, la production de 776 000 arbustes, la fixation des sols sur 177 km et la protection de 550 ha. Par ailleurs, la ligne de parcours de la Grande muraille verte a été fixée sur 270 km dans la wilaya du Trarza. Concernant la lutte contre l'érosion des côtes et la protection contre les inondations, le cordon dunaire au niveau de la plage de Nouakchott a été renforcé par une fixation mécanique et biologique.

Concernant la réduction des gaz à effet de serre, la Mauritanie a fait un bond substantiel dans l'utilisation des énergies renouvelables, dont la part par rapport à l'énergie totale s'est élevée à 32 % en 2016 contre 25 % en 2015. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)



classe la Mauritanie parmi les pays africains qui ont le plus promu l'utilisation des énergies renouvelables.

Contexte politique

Un climat de détente a été constaté depuis la tenue en octobre 2016 d'un dialogue national inclusif et la déclaration du Président Mohamed Ould Abdel Aziz indiquant qu'il n'a aucune intention de réviser la constitution dans le but d'être éligible à un troisième mandat à la tête de l'État. Seules sont maintenues les propositions de modification de la constitution adoptées lors du dialogue national. Il s'agit de la suppression du Sénat et de la création de conseils régionaux. Proches du citoyen, avec un corps social et ethnique plus diversifié que les communes, les régions sont appelées à renforcer la décentralisation et le développement local. La nouvelle constitution devra être adoptée par referendum en 2017.

Les autorités nationales demeurent très attentives et vigilantes concernant les questions de sécurité, notamment du fait de la criminalité transfrontière perpétrée par les groupes terroristes, du trafic d'armes et de drogues au Sahel, et de l'immigration illégale. Ainsi, les autorités nationales ont relevé en 2016 le défi sécuritaire dans toutes ses dimensions nationales et transfrontalières en mettant à la disposition des forces armées et de sécurité les moyens nécessaires à la sauvegarde du territoire, au maintien de l'ordre et de la sécurité des citoyens, et à l'élimination de toutes les formes de menaces. Les autorités mauritaniennes ont également renforcé la maîtrise des flux migratoires en poursuivant le renforcement et l'extension du système « Mauritanie-Oubour » au niveau des postes frontaliers et en instituant un système d'émission de visas biométriques au niveau des représentations diplomatiques et consulaires.

Bien que la Mauritanie ne fasse pas partie de la catégorie des pays fragiles selon la classification de la BAfD, elle est exposée, comme plusieurs pays africains, à des sources de vulnérabilité : dérèglement climatique, conflits historiques entre groupes ethniques, précarité d'une partie de la population, notamment.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'Indice de développement humain (IDH), indicateur composite compilé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a évolué de façon positive, avec un taux de croissance annuel moyen de 1.16 % et une augmentation de 39.7 % entre 1985 et 2014. Pour la période 2010-14, le taux de croissance a été de 0.92 %, supérieur à la moyenne africaine qui est de 0.86 % pour la même période, selon le Rapport africain sur le développement humain 2016. Le Rapport mondial sur le développement humain 2015 montre que la Mauritanie, avec un IDH de 0.506, a gagné cinq places dans le classement mondial, se situant au 156^e rang sur 188 pays.

Dans le domaine de la santé, la Mauritanie doit faire face à de sérieux défis persistants en termes de lutte contre la maladie, d'organisation de l'offre des services de santé, de production et de gestion des ressources humaines, mais aussi en matière d'approvisionnement en médicaments de qualité et en matière de financement du secteur.

Cette situation a empêché d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs au secteur de la santé comme le montre le ratio de la mortalité maternelle, qui a enregistré une lente diminution en passant de 687 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001 à 626 en 2011, puis 582 en 2013. Concernant la réduction de la mortalité infantile, le quotient est passé de 107 ‰ en 2001 à 77 ‰ en 2007, puis à 74 ‰ en 2013. Il reste élevé par rapport aux valeurs fixées par le Plan National de Développement de la Santé (PNDS) (38.04 ‰) et dans l'OMD 4 (36 ‰) pour 2015.



Pour relever ces défis, le gouvernement a déployé d'importants moyens et entrepris des réformes pour rapprocher davantage les services de santé des populations et lutter contre la maladie, ce dans le cadre du PNDS pour la période 2012-20. L'assurance maladie a été étendue à plusieurs catégories vulnérables (certaines catégories de travailleurs comme les matelots, dockers et travailleurs indépendants, mais aussi les enfants et les personnes âgées), tandis que les contraintes juridiques qui empêchaient l'élargissement de la couverture maladie ont été aplanies.

Grâce aux efforts entrepris par le gouvernement, la situation dans le domaine de l'éducation est encourageante avec un Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement fondamental se situant à 100.9 % en 2014. Le taux net de fréquentation du primaire est plus élevé pour les filles que pour les garçons, avec un indice de parité des sexes de l'ordre de 1.05, alors que pour le secondaire, la tendance s'inverse avec un taux de 0.84 en faveur des garçons. Dans le but d'améliorer le système éducatif du pays, un programme d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation a été lancé en 2016 par le gouvernement, avec la construction de 75 écoles et établissements secondaires, et de 101 installations scolaires dans le cadre d'autres projets.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

D'après les résultats de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages 2014 (EPCVM) publiés en 2015, la proportion de la population mauritanienne vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 31 % au niveau national, soit trois points de pourcentage de plus que la cible de 28 % de l'OMD 1 à l'horizon 2015. La pauvreté demeure largement un phénomène rural. En effet, plus de deux ruraux sur cinq (44.4 %) vivent en dessous du seuil de pauvreté contre une proportion de 16.7 % en milieu urbain. Des disparités régionales latentes restent perceptibles: au niveau de la différenciation entre les régions quant aux conditions d'accès aux services de scolarisation d'une part, et au niveau de la répartition de l'emploi selon les régions et le milieu d'autre part.

L'emploi occupe une place centrale dans les stratégies de développement du pays eu égard à son rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté et pour la prospérité économique. Les efforts du gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion se sont concentrés sur l'élaboration de stratégies (Stratégie nationale de promotion de l'emploi), la mise en place et le renforcement de structures dédiées (Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes, établissements de formation), le développement d'outils et d'approches (généralisation des services régionaux d'emploi et d'insertion, développement du partenariat entre les secteurs public et privé, création d'un système national de collecte des informations se rapportant au marché du travail) et la mise en œuvre de programmes.

Afin de créer des conditions favorables pour exploiter les opportunités d'emploi, une série d'actions ont par ailleurs été engagées en 2016, dont l'embauche de 1 277 fonctionnaires par le biais de concours publics, la création de postes de travail et la relance des stratégies nationales de microfinance pour aider les porteurs de projets créatifs, notamment parmi les jeunes et les diplômés, à créer des entreprises et susciter des opportunités d'emploi.

Pour consolider la protection des droits des travailleurs et assurer la « mauritanisation » des postes, des campagnes d'inspection massives ont été menées pour dépister et réprimer les violations de la législation du travail.

Dans le cadre de l'application de la politique de protection sociale, les efforts du gouvernement ont porté sur l'encadrement, l'appui multiforme et l'aide aux franges les plus vulnérables de la société. À ce titre, l'application des textes instituant la discrimination positive en faveur des personnes handicapées a permis le recrutement de 100 diplômés de cette catégorie de la population. Par ailleurs, plus de 200 enfants handicapés ont bénéficié d'une aide financière régulière, un enseignement spécialisé a été assuré à 237 enfants ayant des besoins spécifiques



(malvoyants, sourds, muets, autistes et retardés mentaux) et 80 activités génératrices de revenus ont été financées au bénéfice de personnes handicapées.

Égalité hommes-femmes

La Mauritanie a fait des progrès dans le domaine de la promotion féminine et de l'adoption de l'approche genre, conséquence de la mise en œuvre de politiques et de stratégies spécifiques aux femmes et des orientations du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2001-15), focalisées notamment sur la promotion du statut de la femme, l'institutionnalisation de l'approche genre et la sauvegarde de la famille.

La participation des femmes à la vie politique a évolué de façon remarquable: elles représentaient 2 % des élus en 2005, 18 % en 2010 et 19.7 % en 2014 lors des dernières élections législatives. Au niveau de la fonction publique, principal pourvoyeur d'emplois, près de 89 % des cadres supérieurs sont des hommes contre seulement 11 % de femmes. Au niveau des certains secteurs de l'économie, on constate une nette disparité entre les sexes, tels que l'élevage avec 3.1 % de femmes contre 96.9 % des hommes. Malgré certaines avancées, la promotion de la femme et la prise en compte de la dimension genre sont confrontées à plusieurs défis : insuffisance de l'application des textes juridiques en faveur des droits des femmes, pesanteurs socioculturelles, et faible accès des femmes aux facteurs de production, notamment.

En matière de promotion féminine, le gouvernement a également poursuivi son action en 2016, notamment via la mise en œuvre de la Stratégie d'institutionnalisation du genre, la mise en place de mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes, et l'adoption d'une loi-cadre de lutte contre les violences faites aux femmes.

Analyse thématique: Entrepreneuriat et industrialisation en Mauritanie

Le secteur manufacturier a contribué au PIB pour 8.2 % environ en moyenne annuelle entre 2001 et 2015, selon les données de l'Office National des Statistiques (ONS). Le poids du secteur a subi une baisse significative passant de 10.6 % du PIB en moyenne annuelle avant 2005 à 7.1 % en moyenne annuelle au cours des dix dernières années. Ce faible niveau de contribution à la formation du PIB est lié principalement à la faible articulation entre les secteurs primaire et secondaire, à la concurrence des produits importés et aux charges de consommations intermédiaires très élevées notamment les coûts des facteurs. La valeur ajoutée du secteur a suivi une évolution irrégulière sur toute la période considérée, et le secteur emploie environ 6.8 % de la population active.

Il y a deux types d'activités industrielles en Mauritanie : formelles et informelles. Le secteur manufacturier formel se compose de près de 200 PME essentiellement localisées à Nouakchott et à Nouadhibou. Tourné vers la valorisation de quelques produits locaux et de substitution aux importations, ce secteur dont les produits sont faiblement diversifiés emploie environ 5000 personnes. Les activités manufacturières formelles sont composées principalement de minoteries et d'entreprises de transformation de céréales, des cimenteries, d'entreprises de transformation de poissons, d'industries chimiques ou plastiques. Le secteur informel, quant à lui, comprend un millier de PME employant environ 5000 personnes, selon l'ONS, et recouvre de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services.

Depuis le début des années 1990, la Mauritanie a initié les réformes visant à asseoir les fondements de l'économie de marché. Elles se sont articulées autour de trois facteurs essentiels au développement du secteur privé : i) l'environnement des affaires ; ii) la formation technique et professionnelle ; et iii) les infrastructures. Dans la perspective d'un développement du secteur industriel qui contribue à une croissance économique forte, génératrice de valeur ajoutée et créatrice d'emplois, la Mauritanie s'est dotée en 2015 d'une stratégie pour le développement du secteur industriel pour la période 2015-19, dont l'objet principal est d'augmenter progressivement la contribution du secteur industriel au PIB. À cet effet, il s'agit de faire face aux contraintes qui



pèsent sur la croissance du secteur et de créer un environnement favorable au développement des investissements nationaux et étrangers. Cette stratégie de relance repose sur cinq grands axes de développement qui sont les suivants : i) développer la transformation des produits du secteur primaire (pêche, élevage, agriculture et mines) ; ii) améliorer la qualité et la compétitivité des entreprises industrielles ; iii) création et aménagement de zones industrielles ; iii) diversifier la production industrielle ; iv) promouvoir la délocalisation des multinationales en Mauritanie (notamment grâce à la création de la zone franche de Nouadhibou) ; et v) mettre en place un environnement favorable aux entrepreneurs.

Les principales forces du secteur industriel en Mauritanie sont au nombre de trois : i) l'ouverture du pays à davantage de concurrence étrangère et l'amélioration du régime concurrentiel depuis la révision du Code des investissements en 2012 ; ii) l'existence d'un potentiel élevé dans les différentes filières (pêche, agriculture, élevage et artisanat) ; et iii) un régime fiscal sur les importations relativement simple et peu contraignant.

Le secteur industriel mauritanien doit en revanche faire face à plusieurs contraintes : i) un accès limité aux financements à l'investissement ; ii) des a priori favorables à la sphère de la revente et de la spéculation au détriment de la sphère de la production ; iii) une insuffisance du système d'appui avec un engagement limité de l'État en faveur de l'industrie ; iv) une dilution des responsabilités entre plusieurs départements ministériels et des déficiences au niveau des structures socio-professionnelles ; v) une faiblesse de la demande ; et vi) un environnement des affaires qui demeure peu favorable, malgré des progrès récents.

Les entrepreneurs dans le secteur industriel peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- Les entrepreneurs issus du commerce : ils ont été les pionniers et leurs ressources financières propres leur permettent souvent de franchir la barrière du financement. Le mimétisme leur sert de guide au choix d'investissement. Ces acteurs, souvent dynamiques, conservent cependant une vision assez fermée et peu transparente de leurs affaires, la confiance étant le critère dominant de leur recrutement. Ils répugnent généralement à l'association. Malgré ces aspects limitants, on observe des réussites incontestables dont certaines ont conduit à la constitution de grands groupes.
- Les grands groupes du secteur adossés ou non à une banque : ils disposent d'une surface financière importante, d'un grand poids économique et social et d'une capacité à mobiliser des compétences autour d'eux. Leurs investissements sont généralement étudiés et ils sont ouverts à l'association avec des groupes étrangers qui leur apportent technologie et/ou marchés. Ces acteurs constituent la catégorie qui contrôle actuellement l'essentiel de l'investissement industriel en Mauritanie.
- De nouveaux entrepreneurs : ces acteurs émergents sont intéressés par l'industrie et ont intégré la dimension de moyen et long terme dans leurs plans professionnels. Ils sont jeunes, généralement passés par l'université, familiers de la modernité et ont souvent fait leur apprentissage dans le secteur public ou dans une entreprise privée. Leur principal handicap est de ne pas disposer de moyens financiers conséquents, ce qui les pousse souvent à bifurquer vers les services. Ils sont généralement dynamiques et organisés dans des associations professionnelles de jeunes patrons.

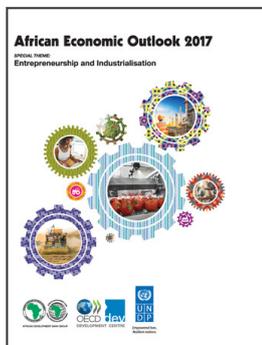
Le cadre institutionnel du secteur industriel compte, au-delà du ministère en charge de l'Industrie : la Direction générale de la promotion du secteur privé, la Zone Franche de Nouadhibou, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie, les organisations des travailleurs ainsi que les opérateurs privés organisés dans la Fédération des industries et des mines (FIM).

Le dispositif institutionnel de la Stratégie pour le développement du secteur industriel pour la période 2015-19 s'appuie sur trois instances : i) le Conseil national de l'industrie, présidé par le Premier ministre, et chargé de superviser tout le processus de mise en œuvre de la Stratégie ;



ii) le Comité de pilotage, qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie depuis les aspects techniques jusqu'à la promotion et la consolidation de l'approche participative ; et iii) les comités stratégiques, qui examinent les enjeux de la filière, retracent les engagements réciproques des industriels et de l'État, identifient les actions à déployer prioritairement et les font remonter au niveau du Comité de pilotage. La Stratégie pour le développement du secteur industriel 2015–19, qui entend favoriser un environnement dans lequel les entrepreneurs peuvent développer leurs aptitudes et qui puisse orienter les entrepreneurs vers les secteurs productifs, prend en compte les actions suivantes : i) rendre le financement accessible ; ii) créer un environnement fiscal incitatif ; iii) accroître la disponibilité de compétences nécessaires aux entreprises ; iv) faciliter l'accès aux devises ; v) alléger le coût des facteurs de production ; vi) réduire la duplication des industries et diversifier la production industrielle ; vii) aider les entreprises à améliorer leur qualité et compétitivité ; viii) faciliter l'accès au marché national et international ; ix) faciliter l'établissement de nouveaux sites de production ; et x) assurer le pilotage rationnel du secteur.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Mauritanie », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-44-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.